

À COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR ET LE SALARIÉ ET À TRANSMETTRE À MIEL MUTUELLE

1 - PARTIE RÉSERVÉE À L'ENTREPRISE

Raison sociale* : _____ N° SIRET* : _____

Adresse* : _____

Code Postal* : _____ Ville* : _____

Interlocuteur chargé des Ressources Humaines* : _____

Email* : _____ @ _____

Téléphone* : _____

Date de l'embauche du salarié* : _____

Date de la rupture du contrat* : _____

Type de rupture, précisez : _____

Fait à* : _____

Le* : _____

Signature et cachet de l'entreprise*

2- PARTIE RÉSERVÉE AU SALARIÉ

Demande de **maintien du contrat au titre de la portabilité** (rupture du contrat de travail ouvrant droit à la prise en charge par l'assurance chômage telle que : licenciement hormis faute lourde, rupture conventionnelle, fin de CDD, démission légitime,...).

ou

Demande de **proposition au titre de l'article 4 de la loi "Evin"** (ex-salariés à la retraite, ex-salariés bénéficiant d'une rente d'invalidité ou d'incapacité, ex-salariés bénéficiant d'un revenu de remplacement dont a portabilité est arrivée à échéance).

M. M^{me} M^{lle} Nom* : _____ Prénom* : _____

Numéro de Sécurité Sociale* : _____

Adresse* : _____

Code Postal* : _____ Ville* : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email* : _____ @ _____

Fait à* : _____

Le* : _____

Signature du salarié*

Portabilité :

Pour nous permettre le versement des prestations, il est nécessaire d'envoyer exclusivement via votre Espace client sur www.mielmut.fr :

- le justificatif d'inscription à Pôle emploi, dans les quinze jours suivant la date de cessation du contrat,
- le justificatif de paiement de Pôle emploi au terme de chaque mois suivant la date de cessation du contrat de travail.

L'activation des droits à la portabilité se fera à réception de ces pièces. À défaut de respecter l'une ou l'autre de ces dates, l'assuré se verra perdre ses droits à portabilité.

L'assuré s'engage aussi à informer MIEL Mutuelle de la cessation de la portabilité des droits et notamment lorsqu'il retrouve un emploi. **À défaut de respecter cet engagement, l'assuré pourra se voir réclamer la restitution des prestations versées à tort.**

**informations obligatoires*

MIEL Mutuelle • 11 rue du Gris de Lin - 42021 SAINT-ETIENNE CEDEX 1 • 04 77 49 36 84 • www.mielmut.fr

INFORMATIONS LEGALES

Malakoff Médéric Mutuelle (dénommée Mutuelle Malakoff Humanis à compter du 1er janvier 2020), Mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le N° 784 718 256, 21 rue Laffitte 75009 Paris, Mutuelle substituante, se substitue intégralement à MIEL Mutuelle, mutuelle substituée, dans les conditions prévues à l'article L.211-5 du Code de la Mutualité. La substitution s'étend à l'ensemble des opérations et des branches pratiquées par MIEL Mutuelle pour l'exécution des engagements nés ou à naître.

La Mutuelle Malakoff Humanis donne à MIEL Mutuelle sa caution solidaire pour l'ensemble de ses engagements financiers et charges, y compris non assurantiels, vis-à-vis de ses membres participants, ayants droit, bénéficiaires et de toute autre personne physique ou morale.

Si l'agrément accordé à Mutuelle Malakoff Humanis lui est retiré ou est déclaré caduc, l'adhésion sera résiliée le quarantième jour à midi à compter de la date de la publication de la décision du retrait d'agrément, la portion de cotisation afférente à la période non garantie étant alors restituée au souscripteur ou au membre participant qui a acquitté la cotisation.

Informations relatives au traitement de vos données personnelles :

Les données personnelles collectées et traitées sont nécessaires aux fins de l'exécution du contrat. Ces informations sont obligatoires et ne sont destinées qu'aux services compétents intervenant dans ce cadre ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la (ou les) finalité(s) déclarée(s).

Les données personnelles recueillies ne sont pas conservées au-delà des durées applicables de prescription et de conservation des documents comptables.

L'affilié peut demander l'accès, la rectification, l'effacement, une limitation ou opposition au traitement, la portabilité de ses données, ou introduire une réclamation ou des directives post mortem en écrivant à MIEL Mutuelle - Délégué à la protection des données (DPO), 11 rue du Gris de Lin, 42021 SAINT-ETIENNE CEDEX 1. Plus de détails sur <https://www.mielmut.fr/MielMutuelle/protection-donnees-personnelles/>.